

**C'EST CADEAU, C'EST LA
MAISON QUI OFFRE !!**

Jeudi 26 octobre 2023, un bandit bien connu de tous en raison de son comportement exécrable provoque un tapage et tente de s'auto-mutiler avec une arme artisanale. Qu'est ce qui justifie de tels agissements ?! Pourquoi en arriver à de tels extrêmes ?! Il a simplement été notifié qu'il ne pourra se rendre sur ce tour de promenade pour sa sécurité en raison d'une mesure de séparation.

Mais face à l'agent d'étage il ne va pas s'arrêter là puisqu'**il va essayer de porter un coup au visage de notre collègue avec son arme artisanale !!**

Par miracle, l'agent fera preuve de sang-froid, d'un professionnalisme inégalé pour maîtriser ce criminel. Soit dit en passant, le professionnalisme de l'agent sera remarqué et félicité par le chef de détention.

Tentative d'agression avec arme sur personne dépositaire de l'autorité publique, faute du premier degré matérialisée et caractérisée, la sanction sera exemplaire c'est sûr !

Le bureau local CGT Pénitentiaire n'a pas d'autre mot à part "**mdr**".

Le voyou sera sanctionné, seulement, de 4 jours de quartier disciplinaire !! 4 jours !!! 4 jours !!!

Foutage de gueule ! Banalisation de la violence ! Mépris pour l'agent victime ! Mépris pour l'ensemble des personnels !

Explication de notre Chef d'établissement : « *il n'a pas agressé, il a tenté. L'agent n'a pas été blessé. Et puis pourquoi le détenu a réagi comme ça ? Car il n'a pas été envoyé en promenade* ».

Bah voyons !

Donc le message est clair ! Si un agent commet une erreur, l'administration peut comprendre qu'un détenu tente de s'en prendre à l'un des nôtres avec une arme.

Arrêtons de trouver des excuses aux détenus. **Arrêtons d'essayer de légitimer les comportements des voyous en cherchant SYSTÉMATIQUEMENT la toute petite erreur des agents !**

Un détenu enfreint la loi ou le règlement, notre travail est de réprimer ces manquements en application de notre cadre légal !

Le bureau local CGT Pénitentiaire souhaite rappeler à notre chef d'établissement qu'en droit la tentative est réprimée de la même manière que l'acte.

Le bureau Local CGT Pénitentiaire vous informe que des actions auront lieu en réaction à ce canular que notre direction qualifie de sanction.

Le bureau local CGT Pénitentiaire apporte son soutien à notre collègue est sera à ses côtés pour toutes procédures à venir.

Et n'oublions pas un détail : lorsqu'un individu armé, tente d'agresser des policiers, ces derniers font usage de leur arme en toute légitimité. Dans la maison pénit' c'est 4 jours de QD.

Chers collègues, l'heure de l'indignation est révolue, marre des drames évités de peu, marre du "on a eu chaud", marre des airs de vierge effarouchée quand on propose le numéro du psy du personnel... L'air de la mobilisation approche ! Faisons-nous entendre et arrêtons de subir !